



Lausanne, le 11 décembre 2012

## **Bilan 2012, nouvelles dispositions pour 2013 et perspectives**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous profitons de cette période de fin d'année pour vous transmettre diverses informations relatives à l'avancement des projets de notre Office et pour vous donner quelques dispositions ou perspectives pour la nouvelle année.

### **LGéo - VD**

Le projet de loi cantonale sur la géoinformation (Lgéo-VD) a été adopté par le Grand Conseil le 8 mai. Le règlement d'application (RLgéo-VD) a été adopté par le Conseil d'Etat le 28 novembre. La loi et son règlement d'application rentreront en vigueur en janvier 2013, simultanément à la nouvelle loi sur le Registre foncier. Les quelques modifications relatives au nouveau cadre légal sont documentées dans l'exposé des motifs du projet de décret disponible sur le site Web de l'OIT. Les normes subiront quelques légères adaptations. Un mail d'information vous parviendra prochainement.

### **100 ans de la mensuration officielle suisse**

Afin d'encourager la formation et la promotion de la profession, l'OIT a activement soutenu et participé à la manifestation des 100 ans de la mensuration officielle suisse le 12 mai à la HEIG-VD à Yverdon-les-Bains. L'OIT souhaite poursuivre une étroite collaboration avec les associations professionnelles afin de renforcer l'image de la mensuration officielle au cours des prochaines années.

### **Couverture complète du territoire – Projet PRP**

Une partie importante des ressources de l'Office a été allouée au projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle. Les données NPCS sont désormais centralisées dans la BDPRP et sont mises à jour par l'OIT sur la base des dossiers transmis par les géomètres conservateurs. En 3 ans, le projet PRP aura permis de couvrir près de 9% de la surface du territoire cantonal au standard NPC et 6% au standard NPCS. La couverture intégrale du territoire par des données cadastrales sous forme numérique devrait être atteinte durant le premier trimestre 2013.

### **Points fixes**

Les coordonnées de PFP2 ont été revues partout où le contexte le permettait afin de préparer le passage au nouveau cadre de référence MN95. Une attention particulière a été apportée au rattachement altimétrique à partir des PFA. Ces prochaines années, les PFP continueront d'être liées aux PFA et les altitudes de PFA2 seront vérifiées et adaptées en cas de besoin. Au final, cette opération permettra de fournir des points de référence précis et fiables pour l'ensemble des travaux de mensuration. Une information plus détaillée sur ce sujet sera prochainement transmise aux bureaux.

## Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres

### Bilan 2012, dispositions 2013 et perspectives

#### Premier relevé

En 2012, plusieurs entreprises de **premier relevé liées à des syndicats d'améliorations foncières** ont été adjudgées aux bureaux privés. D'autres entreprises liées à des syndicats seront adjudgées durant le premier semestre 2013. Des entreprises de premier relevé sont en préparation avec le concours des bureaux privés pour les communes de Belmont-sur-Yverdon, Valeyres-sous-Ursins, Ursins, Yverdon-les-Bains et Vevey. Ces entreprises seront mises en soumission courant 2013.

Il s'agit de rappeler que les entreprises adjudgées avant 2009 ne font pas l'objet d'une vérification d'accompagnement. Par conséquent, les adjudicataires arrivant au terme de leurs travaux doivent prendre contact avec le chef de projet responsable de l'OIT pour fixer une **séance de réception formelle des travaux**.

Les entreprises adjudgées depuis 2009 font l'objet d'une **vérification d'accompagnement**. Sa mise en œuvre provoque malheureusement une saturation momentanée des ressources disponibles pour ce domaine. Ce mode de vérification est cependant fortement apprécié des adjudicataires et il permet de rationaliser significativement leurs travaux, ainsi qu'à terme ceux de l'OIT.

En 2012, l'OIT a finalisé un **cahier de vérification** des entreprises de premier relevé. Pour faciliter l'application de la prescription fédérale de 1996 par les bureaux privé et pour leur permettre de renforcer leurs propres processus internes de vérification, ce cahier peut leur être mis à disposition sur simple demande.

#### Mise à jour permanente

Durant le premier semestre 2013, **CENDO** sera remplacé par la nouvelle la plateforme **CONVERCE**. L'OIT prévoit de dispenser une formation aux bureaux pour les accompagner dans l'utilisation de ce nouvel environnement. Une invitation vous sera envoyée le moment venu.

Pour les **mutations Interlis**, les seuils de 10 UB ou de 50 PSit seront maintenus. L'OIT renonce provisoirement à abaisser ces seuils, mais encourage vivement les bureaux à mettre à niveau les procédures et les outils permettant de traiter ce format qui sera, à terme, appliqué à l'ensemble des géodonnées de base.

Il s'agit également de rappeler que les normes concernant la mise à jour permanente (mutation) doivent être respectées scrupuleusement pour ce qui concerne les zones de mandat et les travaux à réaliser dans ces zones. Ce respect représente une condition sine qua non à une **concurrence loyale** entre bureaux.

En particulier, il faut rappeler que les **éléments techniques à fournir avec les mutations** en numérisé doivent permettre de reconstituer la géométrie mesurée des nouveaux objets et des points de rattachement, y compris leur fiabilité dans le thème bien-fonds. Le géomètre opérateur doit livrer toutes les mesures nécessaires ou des coordonnées dans un référentiel sans tiraillement avec l'indication de la précision et de la fiabilité dans ce référentiel. Les impressions de fichiers log des instruments ou les listes de coordonnées sans attribut sont généralement insuffisantes. Les lacunes ne se découvrant souvent que lors de l'utilisation, le rôle du géomètre conservateur consiste également à exiger les compléments indispensables aux GOP. L'OIT n'intervient qu'en cas de litige ou de conflit d'intérêt.

Par ailleurs, la norme 2200 sera prochainement révisée et l'application complète du modèle MD.01-MO.VD sera exigée pour l'ensemble des mensurations numériques, y compris les anciennes. **Dans celles-ci, les couches CS et OD devront être intégralement saisies pour toutes les mutations dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

## Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres

### Bilan 2012, dispositions 2013 et perspectives

#### Mise à jour périodique

En application de la stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle 2012-2015 (cf. site WEB de l'OIT), la stratégie relative au projet de première mise à jour périodique est actuellement en cours d'élaboration. Les secteurs concernés couvrent le Jura et les Préalpes. En l'état actuel, il est prévu d'adjuger deux entreprises courant 2013, ainsi que deux autres courant 2014.

#### LiDAR

Un projet pilote visant à préparer le renouvellement de la couverture en données altimétriques LiDAR a été réalisé sur deux secteurs du canton. Le premier secteur est centré sur la commune de Lausanne (158 km<sup>2</sup>) et le second couvre la Riviera vaudoise (196 km<sup>2</sup>). Cette étude vise à répondre à l'utilisation croissante des données altimétriques LiDAR dans des domaines variés comme l'urbanisme, les dangers naturels ou l'environnement.

#### Plan de base cantonal

Une nouvelle version du **plan de base cantonal** avec nomenclature simplifiée a été mise à disposition du tout public aux échelles 1:5'000 et 1:10'000. Une version au 1:2'500 est dorénavant disponible pour les communes dont le thème "Adresses de bâtiments" est entièrement saisi en BDCO.

#### Appui du secteur privé, ressources et nouveaux projets

L'appui important du **secteur privé** s'est confirmé en 2012 avec l'attribution de plusieurs mandats de décharge liés au projet PRP, à la production des plans du Registre foncier, à l'harmonisation de la BDCO avec le Registre cantonal des bâtiments ou encore aux immatriculations d'office.

Tous les postes d'ingénieurs ou de chef de projet mis au concours début 2012 ont pu être repourvus, ce qui a permis de démarrer l'analyse, voire le démarrage de certains projets, comme par exemple le changement de cadre de référence **MN95**, la **dématérialisation du plan RF** ou encore l'intégration des **NPA6**, des **conduites LITC**, des **EGID** (identifiant fédéral des bâtiments) et des **E-GRID** (identifiant fédéral des immeubles) dans la BDCO.

Tout en vous remerciant de relayer ces informations dans vos bureaux, nous vous adressons d'ores et déjà, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le géomètre cantonal



Cyril FAVRE